

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. En raison de la loi d'urgence sanitaire, les dates ont été prolongées jusqu'au 30 juin 2020.

BUDGET COMMUNAL

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'exercice 2020 se caractérise par une stabilité des prévisions en matière de fonctionnement et un programme de travaux en matière d'investissement ambitieux, orienté sur 4 projets et préparatoire de l'avenir.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 1 537 188,44 euros.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
002	Excédent de fonctionnement reporté	472 730,37		608 160,24	608 160,24	608 160,24
013	Atténuations de charges	16 823,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et vente	36 900,00		44 900,00	44 900,00	44 900,00
73	Impôts et taxes	506 346,00		508 188,00	508 188,00	508 188,00
74	Dotations et participations	314 765,00		294 097,00	294 097,00	294 097,00

75	Autres produits de gestion courante	65 238,35		66 739,20	66 739,20	66 739,20
Total des recettes de gestion courante		1 412 802,72		1 532 084,44	1 532 084,44	1 532 084,44
76	Produits financiers	4,00		4,00	4,00	4,00
77	Produits exceptionnels	100,00		100,00	100,00	100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 412 906,72		1 532 188,44	1 532 188,44	1 532 188,44
042	Opération ordre transfert entre sections			5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opération ordre intérieur de la section					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL		1 417 906,72	0,00	1 537 188,44	1 537 188,44	1 537 188,44

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 41,5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 1 537 188,44 euros.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
011	Charges à caractère général	302 550,00		314 300,00	314 300,00	309 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	439 950,00		398 200,00	398 200,00	412 200,00
014	Atténuations de produits	42 350,00		38 522,52	38 522,52	38 522,52
65	Autres charges de gestion courante	188 391,14		193 635,31	193 635,31	193 635,31
Total des dépenses de gestion courante		989 241,14		944 657,83	944 657,83	944 657,83
66	Charges financières	13 338,23		7 365,24	7 365,24	7 365,24
67	Charges exceptionnelles	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues	16 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 006 579,37		956 023,07	956 023,07	956 023,07
023	Virement à la section d'investissement	403 956,63		576 327,53	576 327,53	576 327,53
042	Opération ordre transfert entre sections	7 370,72		4 837,84	4 837,84	4 837,84
043	Opération ordre intérieur de la section					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		411 327,35		581 165,37	581 165,37	581 165,37
TOTAL		1 417 906,72		1 537 188,44	1 537 188,44	1 537 188,44

La fiscalité et les taux des impôts locaux pour 2020 (inchangés depuis 2013)

- Taxe d'habitation : 14,27%
- Taxe foncière sur le bâti : 14,80%
- Taxe foncière sur le non bâti : 87,98%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 454 603,00€ (441 539,00€ en 2019).

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
20	Immobilisations incorporelles	93 508,98	20 850,18	56 000,00	56 000,00	76 850,18
204	Subvention d'équipement versées					
21	Immobilisation corporelles	168 569,35	30 898,54	240 086,15	240 086,15	270 984,69
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisation en cours	1 004 053,60	18 765,86	1 000 000,00	1 000 000,00	1 018 765,86
Total des dépenses d'équipement		1 266 131,93	70 514,58	1 296 086,15		1 296 086,15
10	Dotations, Fds divers et réserves	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	64 221,57		56 375,46	56 375,46	56 375,46
18	Compte de liaison : affectation					
26	Participation et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		79 221,57		71 375,46	71 375,46	71 375,46
45.	Total des opé. Pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 345 353,50	70 514,58	1 367 461,61	1 367 461,61	1 437 976,19
040	Op. ordre transfert entre sections	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales	7 339,13		59 480,11	59 480,11	59 480,11
Total des dépenses d'ordre d'investissement		12 339,13		64 480,11	64 480,11	64 480,11
TOTAL		1 357 692,63	70 514,58	1 431 941,72	1 431 941,72	1 502 456,30
D001 – Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		6 331,73				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 364 024,36	70 514,58	1 431 941,72	1 431 941,72	1 502 456,30

Les principaux investissements budgétés pour 2020 :

- Aménagement de la « Maison de Santé »
- Aménagement d'un nouveau préau à l'école publique
- Extension de la salle polyvalente (rangements)
- Création d'un Pumptrack

- en recettes : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
13	Subventions d'investissement	99 726,00	63 754,77	38 701 ,23	38 701 ,23	102 456,00
16	Emprunts et dettes assimilées	410 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
Total des recettes d'équipement		509 726,00	63 754,77	488 701,23		488 701,23
10	Dotations, Fds divers et réserves	56 351,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	57 948,88				
27	Autres immobilisations financières	266 652,00				
024	Produits des cessions d'immobilisations	54 680,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
Total des recettes financières		435 631,88		85 000,00	85 000,00	85 000,00
45.	Total des opé. Pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement			63 754,77	573 701,23	573 701,23	573 701,23
021	Virement de la section de fonctionnement	403 956,63		576 327,53	576 327,53	576 327,53
040	Op. ordre transfert entre sections	7 370,72		4 837,84	4 837,84	4 837,84
041	Opérations patrimoniales	7 339,13		59 480,11	59 480,11	59 480,11
Total des dépenses d'ordre d'investissement		418 666,48		640 645,48	640 645,48	640 645,48
TOTAL		1 364 024,36	63 754,77	1 214 346,71	1 214 346,71	1 214 346,71
R001 – Solde d'exécution positif reporté ou anticipé				224 354,82	224 354,82	224 354,82
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 364 024,36	63 754,77	1 438 701,53	1 438 701,53	1 438 701,53

Les principales recettes attendues :

- La réalisation d'un emprunt pour les travaux de la « Maison de Santé » – 300 000,00€.
- La réalisation d'un emprunt pour l'aménagement de la salle polyvalente – 150 000,00€.

Etat de la dette

L'encours au 31/12/2019 pour le budget général est de 344 646,52€.

Le ratio d'endettement s'établit à 0,36 année.